

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/292 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT CREATION DE POSTES BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA LOI N° 2014-1170 DU 13 OCTOBRE 2014 (TRANSFERT DE LA PEPINIERE DE CASTELLUCCIO)

---

#### SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean  
Mme CASTELLANI Pascaline à Mme MARTELLI Benoîte  
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François  
M. FEDERICI Balthazar à M. DOMINICI François  
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. GIORGI Antoine  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. STEFANI Michel à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, POLI Jean-Marie, SINDALI Antoine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,

**VU** le décret n° 2015-388 du 3 avril 2015 relatif aux modalités de transfert à la Collectivité Territoriale de Corse d'une partie de service du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dite pépinière administrative de Castelluccio,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**CONSTATE** que le nombre total d'agents de la pépinière ayant exercé leur droit d'option au 31 août 2015 s'élève à 5 (soit l'effectif total des agents mis à disposition).

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** en conséquence au sein des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse les créations d'emplois correspondant aux postes qui seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

<b>Filière et cadre d'emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes créés par transfert</b>	<b>Grades concernés</b>
Filière technique : • Adjoints techniques territoriaux	C	04	Adjoints techniques territoriaux de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe, adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe
• Techniciens territoriaux	B	01	Technicien territorial, technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> et 1 <sup>ère</sup> classe

#### **ARTICLE 3 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE**

La loi n° 2014/1170 du 15 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt dans son article 75 a transféré à la CTC le 1<sup>er</sup> janvier 2015 la compétence en matière de production et de multiplication de plants forestiers et autres végétaux.

Par délibérations n° 14/245 AC en date du 19 décembre 2014 et n° 15/158 AC en date du 26 juin 2015 l'Assemblée de Corse a approuvé respectivement le transfert de la pépinière administrative de Castelluccio et la convention de transfert du service de la pépinière à la Collectivité Territoriale de Corse.

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation la création de postes budgétaires dans le cadre de ce transfert. Il s'agit d'un ajustement des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse visant à prendre en compte, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'intégration des 5 agents de la pépinière, fonctionnaires titulaires du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, mis à disposition de la CTC depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.